



## Séparation et voiture achetée en commun

Par **Noelia**, le **19/10/2010** à **09:34**

Bonjour,

je suis séparée depuis 2 ans d'une personne avec qui j'avais acheté une voiture (la carte grise est à nos 2 noms). C'est lui qui a gardé la voiture.

Nous avons également une maison qui, à ce jour, ne s'est toujours pas vendue. Mon compagnon souhaitait au départ utiliser l'argent récupéré sur la maison pour me rembourser l'argent dû sur la voiture. Or après 2 ans, il va certainement falloir vendre la maison à perte. Je lui demande régulièrement de me dire comment il compte me payer la voiture et il fait la sourde oreille.

Que puis-je faire pour récupérer mon argent ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **mimi493**, le **19/10/2010** à **13:27**

La facture d'achat de la voiture est à quelle nom ?

Par **Noelia**, le **19/10/2010** à **15:04**

Honnêtement je ne me souviens pas et je n'ai pas ce document avec moi. Nous l'avons achetée par un garage et avons demandé la carte grise aux 2 noms mais je ne sais plus si la facture est aussi aux deux noms. Quels sont les incidences dans les 2 cas ?

Par **mimi493**, le **19/10/2010** à **15:25**

Le propriétaire du véhicule est celui qui a la facture d'achat ou le certificat de cession à son nom.

La CG n'est qu'une présomption de propriété.

Si la facture d'achat est à son nom, la voiture est à lui, vous n'avez aucun droit dessus, et réciproquement

Par **Noelia**, le **19/10/2010** à **15:30**

Et si la facture est aux 2 noms ?

Par **mimi493**, le **19/10/2010** à **15:33**

Alors le bien est commun, retour à la case départ.

LRAR de mise en demeure pour exiger le montant de la moitié de la valeur vénale du véhicule, rappelant que le véhicule est à sa disposition. Qu'à défaut, il faudra vendre le véhicule, et à défaut, vous saisirez la justice